

## XVIII

### ÉCONOMIE RURALE,

PAR M. EMILE DE LAVELEYE,

Professeur à l'Université de Liège, membre de la classe des lettres de l'Académie  
membre correspondant de l'Institut de France et de l'Académie de Lisbonne.

---

L'art agricole est une branche du travail national qui place la Belgique, avec la Lombardie et l'Angleterre; à la tête des contrées les mieux cultivées du monde. Depuis le moyen âge, notre pays est renommé autant pour son agriculture que pour son industrie. Tandis que nos glorieuses communes marchaient à la tête des peuples industriels, les étrangers qui visitaient la Flandre l'appelaient le jardin de l'Europe, et ce nom, elle le mérite encore.

C'est en apprenant à mieux connaître sa patrie qu'on est porté à l'aimer davantage, et l'étude de l'agriculture belge est bien faite pour fortifier notre patriotisme.

Jetons d'abord un coup d'œil rapide sur le sol de la Belgique. Le territoire de notre pays mesure près de 3 millions d'hectares, en chiffres exacts, 2,945,593 hectares. Sous le rapport agricole, il se divise en six régions, qui se distinguent très-nettement tant par la formation géologique des terrains que par le mode de culture qu'on y rencontre. Nulle part peut-être mieux qu'en Belgique, on ne peut se rendre compte de l'influence que la composition géologique du sol exerce sur la culture elle-même; en tous cas, nulle part on ne le peut aussi facilement et en aussi peu de temps. Cette diversité

des régions est si marquée, qu'on peut presque aussitôt voir dans laquelle on se trouve, rien qu'à l'inspection de la plante agricole qui y occupe le plus de place.

La première région, celle des polders, borde la mer. Ce sont les herbages qui y dominent, -ou bien les féveroles et l'orge dans les champs cultivés; dans les Flandres et en Campine, c'est le seigle; dans la région hesbayenne, le froment; dans le Condroz, l'épeautre; en Ardenne, l'avoine; enfin, dans le bas Luxembourg, l'abondance des fruits annonce un terrain nouveau.

Ce qu'il y a de remarquable aussi dans la constitution du sol de notre pays, c'est que l'élévation des différentes régions au-dessus du niveau de la mer correspond à l'âge géologique des terrains, comme on a pu le voir dans le précédent chapitre consacré à la Géographie agricole. A mesure que l'on s'éloigne de la mer, le sol remonte à une période géologique plus reculée, tout en s'élevant de degré en degré. Dans les régions des Flandres, de la Campine et du Brabant, le sol, généralement d'une épaisseur plus grande, monte insensiblement et atteint dans la Hesbaye, qui présente de légères ondulations, une altitude d'environ 200 mètres. Les plateaux du Condroz ne dépassent pas 350 mètres; enfin, l'Ardenne forme un vaste plateau accidenté, dont l'altitude minimum est de 500 mètres et dont les points culminants atteignent une hauteur de près de 600 mètres. La Belgique constitue ainsi une espèce de plan incliné, qui se relève successivement vers l'est depuis les plages de Blankenberghe et d'Ostende jusqu'à la Baraque Michel, près de Verviers, et à la Baraque de Fraiture, entre la Roche et Viel-Salm.

De même que les terrains en Belgique sont de plus en plus anciens à mesure qu'on s'éloigne de la mer, de même le mode de culture y est aussi de plus en plus primitif et « extensif. » D'abord, on rencontre encore en Ardenne la propriété indivise et le pâturage commun qui étaient en usage chez les Germains. Les animaux domestiques vont tous ensemble au pâturage, formant la *herde*, le troupeau de la commune; un pâtre les conduit sur le communal, les surveille et le soir les ramène au village, où chaque bête rentre d'elle-même dans son étable. En Condroz, un tiers ou un quart de la terre se repose; en Hesbaye, le sol tout entier produit tous les ans. Enfin, en Flandre; non-seulement toute terre produit, mais une grande partie du sol donne deux récoltes par an. Voilà le résultat où toutes les régions de la Belgique pourraient arriver, car il n'en est pas de moins fertile que la Flandre, qui n'est qu'un lambeau de la Campine, c'est-à-dire

un sable stérile, mais mis en valeur par vingt siècles de bonne culture et de travail assidu.

Tels sont les traits généraux qui caractérisent les diverses régions agricoles de la Belgique. Pour les étudier de plus près, nous divisons notre pays en huit zones, correspondant plus spécialement aux différentes cultures en usage. Nous aurons ainsi :

- 1° La zone des polders;
  - 2° La zone sablonneuse, qui comprend les dunes, la Flandre et la Campine;
  - 3° La zone sablo-limoneuse;
  - 4° La zone limoneuse;
  - 5° La zone crétacée et le pays de Herve;
  - 6° La zone condrusienne;
  - 7° La zone ardennaise;
  - 8° La zone luxembourgeoise ou jurassique.
- Examinons maintenant à part chacune de ces zones.

1. ZONE DES POLDERS. — Elle s'étend le long de la mer du Nord, sur une largeur de 10 à 15 kilomètres, depuis Anvers jusqu'au Blanez, près de Dunkerque, et contient à peu près 100,000 hectares. La surface du sol est souvent au-dessous du niveau des hautes marées, et, sans la protection des dunes et des écluses, il serait encore inondé, comme il l'était dans les temps primitifs. En été, les fièvres paludéennes y règnent.

Cette zone, où les arbres sont très-rares, est couverte, en majeure partie, de pâturages uniformes et verdoyants comme ceux dont Paul Potter aimait à ouvrir dans le fond de ses toiles les perspectives profondes.

C'est aux environs de Dixmude et de Furnes, dans le *Veurne-Ambacht*, que se rencontrent les prairies les plus favorables à l'engraissement du bétail. Un hectare suffit pour entretenir et pour engraisser deux bœufs en une seule saison. De mai à novembre, les troupeaux sont laissés jour et nuit dans les prés. Les jeunes chevaux qu'on y élève sont très-recherchés des marchands anglais et français et atteignent le prix moyen de 750 à 800 francs.

Cette région du littoral est considérée en Flandre comme un pays de grande culture, parce que les fermes qui varient de 20 à 25 hectares y dominant. La nature compacte du terrain exige de forts attelages, et les conditions particulières du climat restreignent la concurrence et empêchent le morcellement des fermes. Tandis

que pour tout le royaume le chiffre moyen des exploitants est de 80 pour cent hectares, il n'est que de 19 dans le canton de Furnes. Quant aux différentes cultures en usage, elles occupent les superficies suivantes : 4,547 hectares de prairies fauchées ; 21,569 hect. de prairies pâturées ; 2,769 hect. de trèfles ; 5,527 hect. de pommes de terre ; 12,811 hect. de froment ; 8,713 hect. d'orge ; 3,478 hect. de seigle. La valeur moyenne vénale de l'hectare est de 4,438 francs, et la valeur locative varie de 150 à 220 francs pour les pâtures grasses et de 90 à 110 francs pour les terres de labour, soit une moyenne de 125 francs.

Les cultivateurs des polders jouissent relativement d'une grande aisance et sont d'ordinaire bien vêtus. Leurs anciens costumes, qui tendent à disparaître, ressemblent à ceux de la Zélande et témoignent encore de la communauté d'origine de toutes les populations du littoral de la mer du Nord.

Parmi les terres d'alluvion qui s'étendent le long de la côte, les plus fertiles ont été conquises directement sur la mer au moyen de digues. Leur nom de *polders* se rattache au mot flamand *poel* et au latin *palus*. Les premières tribus qui s'y fixèrent et les populations flamandes du moyen âge construisirent des digues qui firent reculer la mer. Les dépôts successifs des flots, renouvelés deux fois par jour, finirent par élever le terrain au-dessus du niveau des marées ordinaires ; alors, avec de la terre glaise et des fascines, on construit autour de ce *schorre* des digues de 20 à 30 mètres d'épaisseur. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, plus de 50,000 hectares ont été ajoutés ainsi au domaine agricole sur la rive gauche de l'Escaut, et plus de 8,000 depuis 1815.

L'entretien des digues et l'évacuation des eaux exigeant des travaux constants et faits en commun, chaque *polder* a son corps administratif élu par les propriétaires, dont le président se nomme *dijkgraaf* (comte de la digue). C'est le pouvoir exécutif de cette petite république agraire qui fait procéder aux travaux nécessaires, au moyen d'une contribution répartie par hectare de superficie.

La fécondité des *polders* est renommée et ils méritent leur réputation. Les terres nouvellement endiguées produisent sans engrais des récoltes magnifiques jusqu'à quarante ou cinquante années de suite. Les *polders* anciens sont fumés et se reposent tous les dix ans. La rotation la plus en usage est celle-ci : première année, orge ou colza ; deuxième, féveroles ; troisième, froment ; quatrième, féveroles ; cinquième, froment ; sixième, trèfle ; septième, froment ; huitième,

pommes de terre et carottes; neuvième, avoine; dixième, jachère.

Dans quelques *polders*, on rencontre encore une espèce de métayage appelé *halfbaning*. Le propriétaire, quand la terre n'est pas très-bonne, paye les contributions et même la moitié des frais des façons de la jachère, et la récolte se partage par moitié entre le cultivateur et lui.

Dans ces districts, jusqu'à présent assez isolés, les nouveaux progrès ne pénètrent que lentement, et la culture, trop favorisée peut-être par la fertilité du sol, est loin d'être aussi avancée que dans les autres parties de la Flandre. C'est ici sans contredit qu'il y aurait le plus d'améliorations à introduire.

II. ZONE SABLONNEUSE, COMPRENANT LES DUNES, LA FLANDRE ET LA CAMPINE. — Souvent, lorsqu'on veut citer un pays fertile, on parle des campagnes plantureuses, des grasses terres des Flandres. L'expression est acceptée, mais elle est loin d'être juste. Le sol de ces provinces est composé, en grande partie, de terres maigres, légères et sablonneuses; il fait partie de la grande plaine cimbrique qui a été soulevée au-dessus du niveau de la mer par l'une des dernières révolutions du globe et qui étale, de Dunkerque jusqu'en Russie, ses steppes uniformes de sables arides, entrecoupés de lacs et de marais.

César et quelques autres auteurs anciens parlent de la Flandre comme d'une contrée sauvage et désolée; encore aujourd'hui, quoique le climat semble s'être adouci, il est beaucoup plus rude que celui de la Grande-Bretagne. Parmi les terres que l'homme a mises en culture, il s'en trouve peu d'aussi ingrates; les Flamands parvinrent cependant à faire la conquête de leur territoire, la bêche à la main.

Pendant les siècles troublés du moyen âge, le servage s'introduit avec beaucoup de ménagements chez les populations saxones de la Flandre. On y voit, sous les Carlovingiens, des associations de paysans armés pour garantir la propriété et pour se préserver des inondations. Dès ces temps reculés, on retrouve déjà les caractères qui distinguent encore aujourd'hui l'économie rurale de la Flandre. A côté des champs de blé, les premières indications historiques en signalent d'autres où croissent des pois, des fèves et du lin. Bientôt l'industrie du drap et de la toile vint ajouter à la richesse des campagnes, tandis que le commerce créait et faisait grandir les villes.

Au XII<sup>e</sup>, au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, les Flamands fondèrent des colo-

niés agricoles en Angleterre, en France, en Allemagne, en Danemark et jusqu'en Transylvanie, y répandant les procédés perfectionnés de la culture, qu'ils possédaient déjà chez eux.

Tant que la Flandre jouit de son indépendance et de ses libertés locales, la culture ne cessa d'y progresser, et en même temps la propriété s'y divisa. La décadence commença quand les ducs de Bourgogne tentèrent de briser par la force des armes les résistances qu'opposaient à leurs volontés despotiques la fierté et l'énergie des grandes cités industrielles. La domination intolérante et aveugle de l'Espagne, en préparant la ruine de l'industrie et du commerce, porta un coup plus funeste encore à l'agriculture, à qui elle enleva ses débouchés. Les guerres d'extermination, provoquées par les persécutions religieuses, dépeuplèrent les campagnes et permirent aux forêts et aux bruyères de prendre possession d'un terrain fécondé par le travail des siècles précédents. Ce n'est que vers le milieu du siècle dernier que l'agriculture a commencé à se relever dans les Flandres, comme dans toute l'Europe, et elle y a fait depuis cette époque des progrès continus, surtout depuis trente ans.

On peut diviser la zone sablonneuse en trois régions : 1<sup>o</sup> les dunes ; 2<sup>o</sup> la Flandre améliorée par la culture ; 3<sup>o</sup> la Campine.

Les dunes forment une suite de monticules d'une hauteur de 8 à 12 mètres, sur une largeur qui varie depuis une centaine de mètres, vers Heyst et Blankenberghe, jusqu'à plus de 2 kilomètres, à partir de Nieupoort. Elles occupent une superficie d'environ 3,740 hectares. La végétation naturelle y est rabougrie, mal venue ; elle a des teintes glauques et tristes. En admirant le travail incessant qu'exécutent les pauvres gens qui sont établis sur ce sable mouvant, on se demande quelle terre resterait improductive sous leurs mains, quel désert ils ne parviendraient point à fertiliser.

Telle est l'agriculture du littoral. Pénétrons dans l'intérieur du pays, dans cette partie que nous appelons la Flandre améliorée par le travail. Jadis à peu près stérile, cette contrée de terres siliceuses et maigres nous offre aujourd'hui, grâce au travail séculaire de l'homme, tous les caractères qui distinguent l'agriculture flamande : la grande variété des cultures, l'étendue donnée aux *cultures dérobées* ou secondes récoltes, l'emploi abondant des engrais les plus actifs et l'extrême petitesse des exploitations.

On peut citer, comme cultures industrielles, le colza, la cameline, le pavot, le houblon, le lin, le chanvre, le tabac, la chicorée ; comme cultures alimentaires, le froment, le seigle, le sarrasin, les haricots,

les pommes de terre; comme cultures fourragères et racines, le trèfle ordinaire et le trèfle incarnat, la spergule, les féveroles et les vesces, l'avoine, les pois, les choux, les betteraves, les navets, les carottes, etc. La variété de ces récoltes donne aux campagnes en toute saison un aspect riant, un air de luxe et de parure. La culture des plantes industrielles, exigeant beaucoup de main-d'œuvre, contribue à donner aux campagnes un aspect animé, dû surtout à la nombreuse population qu'elle y entretient et qu'elle y appelle constamment. On se croirait dans les jardins maraichers qui entourent les villes.

Une culture aussi *intensive*, dans un terrain aussi rebelle, exige naturellement l'emploi énergique d'amendements de toute espèce. L'engrais joue dans l'économie rurale de la Flandre un rôle prédominant. Le fumier de ferme y est recueilli avec plus de soin que partout ailleurs. Le cultivateur extrait, en outre, des fossés et des ruisseaux les plantes aquatiques; il fait venir de loin et souvent à grands frais les boues draguées dans les canaux, de la chaux, les déchets des fabriques et des tanneries, du noir animal, des cendres, des boues des rues, des os broyés, des phosphates de chaux, des tourteaux de lin et de colza, les vidanges partout recueillies, etc. Les enfants eux-mêmes sont employés dès l'aube à ramasser du fumier le long des chemins. Enfin, depuis quelque temps, on importe en Belgique annuellement 50 millions de kilos de guano en moyenne, représentant une valeur de 15 millions de francs. On peut porter à une moyenne de 80 à 100 francs par hectare la somme que le cultivateur flamand consacre chaque année à l'achat des engrais. Ni en Lombardie ni en Angleterre, on ne fait des avances aussi considérables.

Plus d'un tiers de la surface cultivée est consacré, en Flandre, aux cultures dérobées. C'est donc comme si l'on augmentait d'un tiers l'étendue du sol exploité. On s'explique par là comment des terres de très-mauvaise qualité aient atteint par hectare, en 1866, la valeur moyenne vénale de 5,087 francs et la valeur moyenne locative de 112 francs; et comment la population la plus dense de l'Europe (272 habitants par 100 hectares) peut subsister sur un sol si peu favorisé par la nature. Cela provient de ce que le fermier qui paye un fermage de 112 francs pour 100 ares récolte en réalité le produit de 130 ares. Parmi les cultures dérobées, citons le navet et la spergule, — le lin, le seigle et les pommes de terre précoces, — la carotte, — le trèfle incarnat et le seigle à couper, — et le chou ca-

valier. Au nord de Gand, où ce genre de culture est mieux entendu que partout ailleurs, on fume les navets, on les espace convenablement et on arrive ainsi à des résultats remarquables. Cette plante, qui n'a été introduite en Angleterre que vers la fin du siècle dernier, se rencontre en Flandre dès le XIII<sup>e</sup> siècle. La culture, poussée ainsi jusqu'au point où elle devient du jardinage, exige un capital d'exploitation relativement considérable. Ce capital, estimé en Angleterre à 250 francs par hectare, doit être en Flandre d'à peu près 500 francs. S'il fallait estimer tout l'avoir réalisable d'un fermier, il faudrait le porter au moins à 700 francs, et à 1,000 francs par hectare pour une ferme très-bien garnie.

Je transcrirai ici l'inventaire fait sur une ferme de 10 hectares 42 ares située au nord de Gand, dans un terrain très-léger. Il est à remarquer que les fermes à un cheval, d'une étendue de 11 à 12 hectares, forment la moyenne culture et sont les plus nombreuses. Voici les chiffres :

Mobilier, instruments aratoires, provisions . . . . .	1,812 fr.
7 vaches et génisses, 3 veaux, 4 cochons, 1 cheval. . . . .	2,240 »
Fumiers et provisions en grange. . . . .	1,382 »
	<hr/>
Récoltes sur pied, bois taillis, etc. en mars . . . . .	5,434 fr.
	3,270 »
	<hr/>
Total. . . . .	8,704 fr.

Ces chiffres donnent environ par hectare 500 francs de capital d'exploitation, sans les récoltes, et 800 francs, si l'on prend l'inventaire complet.

Le quatrième caractère spécial de l'agriculture flamande, c'est l'extrême subdivision de la terre. Les exploitations n'ont, en moyenne, que 3 hectares 45 ares dans la Flandre occidentale et 2 hectares 48 ares dans la Flandre orientale. Rien plus, dans la Flandre occidentale, 45,073 exploitations, soit 57 sur 100, n'atteignent pas 50 ares, et, dans la Flandre orientale, il n'y a pas deux fermes sur 100 qui dépassent 20 hectares, à peine une sur 1,000 qui aille au delà de 50. Cette situation provient surtout de ce que les terres morcelées se louent beaucoup plus cher en détail qu'en bloc.

C'est une opinion assez accréditée que la grande culture seule peut donner à la terre l'assolement convenable et lui consacrer le capital nécessaire. Dans les Flandres, c'est le contraire qui est vrai. En général, la terre rapporte et produit d'autant plus que l'exploitation est moins étendue. Le capital est aussi relativement plus considérable sur les petites exploitations que sur les grandes. Propriétaires et cultivateurs se félicitent du morcellement qui, s'il augmente le



fermage, permet, d'un autre côté, à l'exploitant de devenir plus facilement propriétaire.

Le morcellement qui n'est pas amené par des nécessités économiques, mais qui est la conséquence d'un partage de succession, peut présenter des inconvénients réels et nuire aux conditions productives du sol. Heureusement, le fait se présente très-rarement. Quand un champ ne peut se partager sans que la valeur en soit diminuée ou l'exploitation rendue plus difficile, les héritiers sont trop pénétrés de leur propre intérêt pour en réclamer le partage. En un mot, la subdivision des exploitations n'a eu jusqu'à ce jour en Flandre que des résultats avantageux, au moins pour la production et pour la rente.

Le nombre des cultivateurs est très-considérable. Pour exploiter 100 hectares de surface productive, on trouve dans la Flandre occidentale 65 personnes et 103 dans la Flandre orientale, tandis que, d'après M. de Lavergne, pour cultiver la même étendue, il n'en faut que 30 en Angleterre, 40 en France et 60 en Irlande. Dans la Flandre orientale, pays de petite culture par excellence, chaque cultivateur n'ayant pour exercer son industrie qu'un peu moins d'un hectare, parvient à nourrir presque autant de personnes que le cultivateur anglais, qui dispose de trois hectares de terrain productif.

Pour bien comprendre l'agriculture des Flandres, il faut visiter un village flamand, par exemple dans le pays de Waes. Le paysage est calme et uniforme, rien n'y frappe l'imagination; mais tout montre le travail intelligent de l'homme. Les habitations y sont propres et riantes, isolées généralement les unes des autres par des vergers. Les champs offrent la forme régulière d'un carré ou d'un rectangle, et ont rarement plus d'un hectare d'étendue. Les instruments aratoires sont simples, mais d'excellente construction. Les grandes machines agricoles, dont la petite culture ne pourrait adopter l'usage que par le moyen de l'association, sont encore très-rares. La bêche joue ici le rôle principal; l'aphorisme flamand : *De spa is de goudmijn der boeren* reproduit à peu près les termes d'un proverbe italien de la Lombardie. Chaque pièce de terre fournit à la fois des récoltes annuelles, un pâturage arrosé par les eaux grasses qui découlent des champs où les enfants conduisent les vaches à la corde, du bois de chauffage tous les sept ans et du bois de construction tous les trente ans.

Malheureusement l'ouvrier agricole flamand, qui a amené la culture à un si haut degré de perfection, est peut-être celui de tous les

ouvriers européens qui, travaillant le plus, est le plus mal nourri. En général, la population rurale ne mange que du pain de seigle et de méteil, avec des pommes de terre, des haricots, quelques légumes et du lait battu, presque jamais de viande ni même de lard. Le café à la chicorée est la boisson habituelle; la bière est réservée pour les jours de dimanche et de kermesse. Le salaire de l'ouvrier varie de 1 fr. 20 c. à 1 fr. 50 c. Ce qui lui permet de subsister avec un salaire aussi insuffisant, c'est le travail sans relâche de tous les membres de la famille. Malgré la pauvreté de leur alimentation, les ouvriers de la campagne, aussi bien que les petits fermiers, portent des vêtements très-soignés les jours de repos. Le séjour des villes ne semble pas les attirer. Néanmoins la progression des baux leur inspire de vives appréhensions. D'après le *Recensement général de l'agriculture* (1871), la valeur locative moyenne s'élève actuellement à 112 francs par hectare. En 1846, elle n'était que de 73 francs pour la Flandre occidentale et de 93 francs pour la Flandre orientale.

Signalons enfin un usage agricole consacré par les anciennes coutumes écrites : c'est le droit du fermier, qu'on appelle en flamand *pachtersrecht*, et qui consiste dans l'obligation imposée au fermier entrant de payer au fermier sortant la valeur des pailles et des fumiers qui se trouvent sur la ferme, plus celle des engrais, arrière-engrais et récoltes en terre. Quoique cette coutume donne lieu à quelques débats et même à quelques fraudes, quand il s'agit des récoltes en terre, le fermier entrant a cependant beaucoup plus d'intérêt à payer pour le fumier qui se trouve dans une terre bien cultivée, qu'à ne rien déboursier pour une ferme épuisée, empoisonnée de mauvaises herbes, et qu'il faut, à grands frais, remettre en bon état de culture.

Il nous reste à dire quelques mots des produits principaux du sol des Flandres. Citons d'abord le pin sylvestre qu'on emploie pour faire peu à peu la conquête des districts ingrats qui forment la ligne de partage entre la mer et la Lys et qui, plus loin, forcent l'Escaut à se rejeter vers l'orient avant d'atteindre sa large embouchure. On estime qu'un hectare de pins coûte à planter de 200 à 600 francs, suivant qu'on doit plus ou moins défoncer le sol. Les plants se vendent de 1 fr. à fr. 1-25 le mille, et les frais de plantation peuvent s'élever à 30 ou 40 francs. Un hectare de pins sylvestres, planté et entretenu depuis une quarantaine d'années, donnera parfois un revenu net annuel de 100 à 150 francs; mais ce revenu doit

être considéré comme exceptionnel. Toutefois les bons administrateurs sont d'avis que toute terre qui ne peut se louer 50 francs l'hectare doit être convertie en sapinière.

Les ouvriers nécessaires à l'entretien et à l'exploitation des bois viennent coloniser une région d'abord inhabitée; puis, à force de privations et d'économies, ils se construisent une demeure, se mettent à défricher un petit coin de terre, élèvent des lapins et une chèvre. Quand enfin ils possèdent une vache, la famille est sauvée. Peu à peu, un certain capital se forme; au bout de quelques années d'efforts surhumains, l'ouvrier est devenu un petit fermier. Après un demi-siècle, le pays est définitivement conquis à la culture, grâce à une suite non interrompue de travaux que le capitaliste n'aurait pu, sans se mettre en perte, payer au taux moyen du salaire.

Les deux produits qui se récoltent dans les terres les plus médiocres et qui forment la base de l'alimentation des classes rurales dans la plus grande partie des Flandres, sont le seigle et les pommes de terre. Ces dernières sont le mets favori du cultivateur-flamand. En 1866, on consacrait à ce tubercule 29,003 hectares 46 ares dans la Flandre orientale et 24,483 hectares 95 ares dans la Flandre occidentale. — En 1866, le produit moyen des pommes de terre, pour tout le pays, était d'environ 240 hectolitres pour une bonne récolte ordinaire, soit en plus, sur la moyenne de 1856, une différence de 70 hectolitres. — L'avoine, très-demandée à cause du grand nombre de chevaux qu'on nourrit, est bien cultivée et donne de 37 à 40 hectolitres par hectare. On consacre 35 à 40 pour cent de l'étendue des terres arables à produire de la nourriture pour le bétail, tant en première qu'en seconde culture. Au bord des cours d'eau que les crues d'hiver font déborder, on trouve d'excellentes prairies à faucher. Celles que fertilisent les débordements annuels de l'Escaut et de la Lys produisent annuellement de 300 à 400 francs par hectare et valent de 8,000 à 10,000 francs.

Parmi les cultures industrielles, le lin est la plus importante. Avant l'introduction des filatures mécaniques, il était pour le cultivateur une source de produits à la fois agricoles et industriels; car tout le travail qu'exigeait la confection des célèbres toiles de Flandre se faisait aux champs. Aujourd'hui le rouissage, le teillage et le tissage distribuent encore parmi les populations rurales une somme de salaires très-importante. Le lin exige de grandes avances pour l'engrais, pour la main-d'œuvre et pour la graine à semer qu'on fait venir de Riga. On estime ces avances de 500 à 700 francs par hec-

tare, et pourtant c'est une récolte très-chanceuse. — En 1866, il y avait en Belgique 57,045 hectares 22 ares consacrés à la culture du lin; soit une différence en plus, sur 1856, de 24,208 hectares 52 ares. De 1857 à 1866, la production moyenne a été de 528 kilogrammes de filasse par hectare.

Chaque fermier plante du tabac pour sa consommation; mais le tabac est aussi cultivé en grand dans certains cantons, notamment aux environs de Comines et de Wervicq, où il acquiert une odeur pénétrante, et ce mérite est apprécié même en Amérique. Les frais de cette culture sont énormes et elle exige des soins incessants.

Une autre production dont la Flandre peut s'enorgueillir à juste titre est celle du houblon; elle exige aussi de très-grandes avances et un labeur continuel. Les environs de Poperinghe et d'Alost produisent les houblons les plus estimés. Le produit du houblon sec est de 12 à 15 kilos par are, et les frais pour la même étendue de 6 à 7 francs; mais il n'est point de récolte dont le rendement et la valeur soient plus irréguliers.

En Flandre, la betterave tient lieu de canne à sucre et la chicorée de café. — En 1866, 4,718 hectares 89 ares étaient consacrés en Belgique à la culture de la chicorée, soit une différence en plus de 2,891 hectares 45 ares sur l'année 1846. — Les plantes oléagineuses prospèrent dans les terres légères et sont beaucoup cultivées, parce que, outre l'huile, elles donnent le tourteau, si précieux pour engraisser la terre et pour nourrir le bétail.

La Flandre possède une quantité considérable de gros bétail. Le nombre des moutons, au contraire, est très-petit et ne dépassait pas 84,000 en 1866 pour les deux Flandres. Celui des chèvres y est relativement plus grand : en 1866, on en comptait environ 60,000, qui donnent du lait aux ménages trop pauvres pour avoir une vache.

Les chevaux de labour flamands sont renommés et non sans raison; ils sont excellents pour les travaux de la terre. En 1866, on en comptait dans les deux provinces environ 59,000. Les bêtes à cornes appartiennent presque toutes à la race flamande, qui donne beaucoup de lait, mais se prête moins à l'engraissement. L'État et quelques particuliers ont fait venir des taureaux et des génisses Durham, et les jeunes bêtes, issues du croisement avec la race du pays, sont très-recherchées. Le nombre des têtes de la race bovine était en 1866 de 367,048 pour les deux Flandres. En résumé, aucun pays n'entretient proportionnellement plus de bétail.

Arrivons maintenant à la troisième subdivision de la zone sablonneuse, à la Campine. C'est une vaste lande, qui se prolonge au loin dans les Pays-Bas. Bornée à l'ouest par les embouchures de l'Escaut et à l'est par la Meuse, elle comprend à peu près tout le territoire des provinces belges d'Anvers et du Limbourg. C'est une bruyère à perte de vue, au milieu de laquelle se dressent de loin en loin des dunes de sable mouvant et s'étalent de riants villages, entourés de champs cultivés qui fournissent aux habitants leurs moyens de subsistance et forment comme autant d'oasis verdoyantes. Le pays est tout à fait plat et s'élève à peine, dans ses parties les plus hautes, à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer. Partout où le niveau du terrain permet de dessécher les marécages qui se sont formés dans les dépressions du sol, on en extrait de la tourbe. Le sous-sol étant formé de tuf ferrugineux, on est parfois obligé de défoncer la terre à 60 centimètres de profondeur avant de cultiver la lande ou d'y planter le sapin.

A deux mètres de profondeur, on a trouvé des arbres de haute futaie renversés, des haches et des pointes de javelines en silex, des restes de constructions rurales, même un autel païen et d'autres débris de toute sorte. Sans parler de l'époque franque, on sait qu'au xi<sup>e</sup> et au xii<sup>e</sup> siècle, de puissantes abbayes établies dans la contrée étendirent de proche en proche les défrichements autour d'elles. Il semble aussi que la Campine ait atteint, vers la fin du moyen âge, un remarquable degré de prospérité agricole. Au xvi<sup>e</sup> siècle, pendant les luttes de l'émancipation des Provinces-Unies, elle fut le théâtre de combats continuels, et, pendant ces temps agités, la bruyère a repris et a conservé jusqu'à nos jours son empire naturel en bien des lieux jadis fertiles en moissons. Depuis une trentaine d'années seulement, l'attention du gouvernement et des particuliers s'est fixée sur la Campine; des routes ont été ouvertes, des voies navigables complétées, étendues, d'autres créées, des eaux d'irrigation mises à la disposition des riverains. Mais ici on n'avait pas, comme en Flandre, des capitaux fournis par des villes considérables, ni l'association de l'industrie et de l'agriculture. Quels sont donc les procédés qu'emploient les cultivateurs du pays pour réussir là où d'autres échouent? Il faut surtout en citer deux : la combinaison de la culture *extensive* et de la culture *intensive*, et les dispositions particulières de l'étable.

A chaque exploitation sont attachés soit un certain nombre d'hectares en friche appartenant au propriétaire de la ferme, soit l'usage

d'une partie indivise des landes communales. C'est cette vaste étendue de bruyères que le cultivateur appelle à son secours. Par la consommation sur place des troupeaux, par l'incinération au foyer, par la fermentation dans l'étable, toute la végétation vient se concentrer sur l'étendue de la terre arable, qui est portée de cette façon à un haut degré de fécondité, malgré sa stérilité naturelle. On obtient ainsi une culture vraiment *intensive*, grâce au véritable capital agricole, l'engrais, qu'on peut largement appliquer à l'exploitation. Aujourd'hui l'amélioration des voies de communication et l'emploi du guano permettent de recourir à des moyens moins primitifs et plus énergiques; mais, au fond, le procédé est le même.

Examinons, en second lieu, l'étable campinoise. Les dimensions sont relativement très-vastes, parce qu'elle contient à la fois tout le gros bétail et le fumier qu'il produit pendant plusieurs mois. D'un côté, on a les vaches; de l'autre, les chevaux et les jeunes bêtes. Au fumier le cultivateur mêle continuellement de la terre, des gazons, des genêts, des aiguilles de sapins et des mottes de bruyères destinés à s'imbiber de l'engrais liquide, qui n'est pas recueilli ici dans des fosses à purin. Le fumier fabriqué à couvert par cette méthode et contenant à la fois la litière des chevaux et celle des vaches, est bien supérieur, on le comprend, à celui qu'on accumule dans les cours ouvertes des fermes ordinaires, où il est lavé par les pluies, détrempé par les eaux de la mare et en partie évaporé par l'action de l'air. Dans l'énorme cheminée de la pièce principale, dont l'âtre mesure au moins douze ou quinze pieds, est suspendue une gigantesque chaudière, où cuit le mélange de navets, de pommes de terre et de tourteaux destiné aux vaches. A l'heure des repas, cette marmite cyclopéenne tourne suspendue à une grue en bois, la porte de l'étable s'ouvre, et ainsi la pâture se trouve transportée jusqu'auprès des auges des animaux, qui mugissent de satisfaction quand ils entendent les grincements accoutumés de la manœuvre quotidienne.

La grande pièce qui communique avec l'étable sert à la fois de cuisine, de réfectoire pour les gens de la ferme et d'atelier pour toutes les préparations rurales. C'est là qu'on fait le beurre en battant non la crème, mais le lait, suivant un usage général chez les populations flamandes, à cause de leur goût pour le lait battu.

Comme la population est moins dense en Campine (127 habitants par 100 hectares) qu'en Flandre, il y a moins de pauvres; et, quoique la richesse soit moindre, il règne ici plus d'aisance. Les salaires sont peu élevés, 1 fr. à 1 fr. 20 c. par jour, et néanmoins l'ouvrier a

moins de privations à subir, parce que la lande communale lui permet d'entretenir des chèvres ou même une vache.

En général, les exploitations ne sont pas grandes. Il y en a à peine une trentaine qui aillent à 100 hectares. L'étendue ordinaire est de 10 à 15, ou de 20 à 30 hectares, suivant qu'on entretient une ou deux bêtes de trait. Viennent ensuite au bas de l'échelle les petites cultures au-dessous d'un demi-hectare, qui sont extrêmement nombreuses; car tout ouvrier agricole, excepté les domestiques à gages, tient à avoir quelques ares de terre à cultiver. D'après la statistique officielle, le prix moyen des terres cultivées s'élève à 4,203 fr. par hectare, et elles se louent 126 fr. Il y a une vingtaine d'années, l'hectare de bruyère ne se vendait pas au delà de 10 fr. Aujourd'hui, il faut que la qualité du sol soit bien médiocre ou la situation très-défavorable pour qu'on l'obtienne à 100 fr. Sur les 449,752 hectares que comprend cette région, un quart environ est encore à l'état de terrain vague.

La fabrication des engrais, conduite avec une science toute pratique, mais qu'un chimiste ne désavouerait pas, est l'occupation journalière du paysan campinois, qui à ce point de vue l'emporte même sur celui des Flandres. Les plantes fourragères forment, comme en Flandre, la récolte qui suit les céréales : ce sont des carottes semées dans le seigle, des choux, des blés coupés en vert, des navets, surtout de la spergulé, du trèfle et de la serradelle, légumineuse d'introduction récente, mais d'un très-bon produit. Le froment, qu'on ne récolte que pour les consommateurs délicats dont l'estomac ne s'accommode point du pain noir, n'est presque pas cultivé; tandis que le seigle l'est beaucoup, ainsi que l'avoine, le sarrasin et le colza. Le houblon ne semble pas devoir réussir.

Parmi les produits spéciaux de la Campine, on compte les asperges, le miel, le beurré et la volaille. Le beurre est le principal objet d'exportation; il est renommé depuis des siècles.

Les fermes sont bien garnies de gros bétail, car on trouve plus d'une tête par hectare de terre arable. Les vaches originaires du pays sont petites et légères. Les chevaux sont de qualité médiocre, mal faits et peu vigoureux. Le nombre des moutons n'atteint qu'à peine la moitié de celui de la race bovine, et encore va-t-il en décroissant à mesure que les défrichements s'étendent.

Les cultivateurs campinois sont inférieurs aux flamands pour les assolements; ils font souvent porter à leurs terres plusieurs produits épuisants de suite. Cette faute agronomique est d'autant plus

fâcheuse, que le sol, étant peu fertile, a besoin d'être plus ménagé.

Depuis quelques années, on tente des essais agricoles qui font de la Campine une sorte d'arène agronomique où luttent les partisans des différents systèmes. La construction des routes et des canaux a beaucoup contribué aux progrès accomplis.

III. ZONE SABLO-LIMONEUSE. — Cette région, qui comprend presque tout le Brabant et une partie des provinces de Namur et de Hainaut, a pour limites : au nord, une ligne passant par Vilvorde, Louvain, Aerschot et Diest; suivant ensuite la Geete à l'est, jusque près de Thorembais-les-Béguines (Brabant) et se dirigeant vers Bovesse (Namur). Au sud, cette ligne passe un peu au-dessus de Fontaine-l'Évêque (Hainaut) et forme alors une espèce de golfe entre ce village, Thuin et Binche, pour remonter à l'ouest vers Nivelles, Henri-pont, Bruxelles et Vilvorde, le long de la Senne. Le sol de cette zone se compose de limon quaternaire ou de terrains tertiaires à sous-sol sablonneux. D'une grande fertilité naturelle, cette région est, en général, la moins pittoresque du royaume, caractère qui lui est commun avec la plupart des terres à froment. La superficie, plissée en larges et insensibles ondulations, offre de vastes plaines nues, légèrement inclinées, aussi favorables à la croissance des moissons qu'au choc des armées. On traverse ici plus d'un village qui, comme Jemmapes, Fleurus et Waterloo, a eu le fatal honneur de donner son nom à l'une des rencontres fameuses où se sont joués les destins des peuples.

La population est très-dense; on compte 252 habitants par cent hectares. Le nombre des bêtes bovines est relativement moins grand qu'en Flandre. Les cultures prédominantes sont le froment, le seigle, l'avoine, la pomme de terre, les trèfles, la betterave et le colza. Il n'y a dans cette région que 1,628 hectares de bruyères et de terrains vagues sur une superficie de 270,232 hectares. La valeur moyenne vénale de l'hectare est de 5,524 francs; la valeur locative est de 145 francs.

A cette région se rattache aussi une partie de la province d'Anvers qu'on désigne sous le nom de *Petit-Brabant*. C'est un pays délicieux, tout entrecoupé d'eaux vives et de beaux ombrages. Il est compris entre l'Escaut et le Rupel, dont les flots, obéissant au flux et au reflux, apportent les marchandises d'Anvers et emportent les produits de l'agriculture et des industries locales, parmi lesquelles



les briques de Boom, transportées au loin, occupent une place très-importante.

IV. ZONE LIMONEUSE. — Les limites de cette région sont, à l'ouest et au nord, les régions poldérienne, sablonneuse et sablo-limoneuse; au sud et à l'est, la frontière française et le cours de la Sambre et de la Meuse : elle comprend 696,425 hectares. Naguère encore, vers la fin du siècle dernier, dominaient, dans cette région, l'assolement triennal et la grande culture. Aujourd'hui la jachère est complètement supprimée. C'est un cultivateur du nom de Mondez, qui occupait la ferme de Baulet, non loin de Charleroi, qui, par son exemple, contribua grandement à la suppression de la jachère dans cette partie de la Belgique. Ayant eu l'occasion d'étudier les procédés de la culture flamande, il résolut de les essayer dans sa ferme. Il acheta à vil prix des quantités considérables de matières fertilisantes, et fit construire des citernes pour recueillir les engrais liquides; du coup, il supprima les jachères, qu'il remplaça par du lin et du colza, et abandonna l'épeautre et le seigle, au lieu desquels il mit du froment. Au bout de trente ans, il avait fait fortune, et tout le canton avait changé de face. Après s'être moqué de lui, avoir prédit sa ruine et même l'avoir calomnié, on l'imita à la ronde; et les bonnes méthodes se répandirent enfin de proche en proche.

Dans la zone sablonneuse, c'est la vache à lait soumise à la stabulation permanente qui est l'animal de prédilection, parce qu'il s'agit d'accumuler une masse énorme d'engrais, afin de communiquer à la terre les forces productives qui lui font défaut. Dans la région limoneuse, les éléments de végétation ne manquent pas : pour développer la fécondité du sol, il faut surtout l'exposer à l'action bienfaisante de l'atmosphère par d'énergiques labours. Aussi est-ce ici le cheval qui dans la ferme remplit le rôle le plus important. On y rencontre deux chevaux pour une vache.

La fertilité du sol rend le fermier moins diligent pour conserver les engrais ou pour en augmenter la quantité et l'efficacité. Les fumiers sont découverts et réunis dans les cours; ils sont très-inférieurs à ceux de la Campine et de la Flandre. Les cultivateurs n'achètent pas d'engrais. L'emploi des vidanges est rare, celui du guano inconnu, ou considéré comme beaucoup trop coûteux, même par des fermiers riches, qui reculent devant une dépense que le dernier des journaliers flamands fait chaque année sans hésiter. Le seul amendement partout en usage est la chaux, qui est indispen-

sable pour vivifier un sol compacte : on l'obtient à bas prix, car les fours à chaux ne sont jamais très-loin. Au lieu d'être engraisés une ou deux fois par an, les champs ne sont fumés que tous les cinq ou six ans.

Trop souvent on y fait encore succéder les unes aux autres deux ou même trois récoltes épuisantes : froment, seigle et avoine. Puis, après avoir fait deux coupes de trèfle semé dans l'avoine, on recommence la succession de céréales, suivie d'une récolte de fèves. Heureusement ces méthodes mal entendues commencent à se modifier, et des assolements plus rationnels s'introduisent. La culture de la betterave à sucre y a surtout beaucoup contribué en donnant à l'art agricole une impulsion comparable à celle que le colza avait imprimée au Hainaut vers la fin du siècle dernier. Un tiers seulement de la superficie arable est consacré aux plantes fourragères, tandis qu'en Flandre on leur en consacre la moitié.

Le prix des journées est très-élevé : pour les hommes, il ne tombe guère au-dessous de 2 francs et va souvent au delà. Nulle part en Belgique, la valeur de la propriété ne s'est accrue aussi rapidement que dans cette région : depuis trente ans, elle a presque doublé. C'est dans le développement de l'industrie qu'il faut chercher la cause principale de ce phénomène économique. Aujourd'hui, la valeur vénale moyenne de l'hectare atteint 5,540 francs et la valeur locative est de 127 francs. Il n'y a que 5,469 hectares de terrains vagues et on compte 202 habitants par 100 hectares.

Le capital d'exploitation est moins considérable que dans les Flandres, d'abord parce que la quantité de bétail est moins grande, ensuite parce que le fermier entrant ne paye point à son prédécesseur les fumiers qui se trouvent en terre ou dans les citernes, et qu'il ne lui faut point de fonds de roulement pour l'achat d'engrais livrés par le commerce. On estime ce capital à 35,000 ou 40,000 fr. pour une ferme de 100 hectares.

Le drainage, pratiqué en grand, a fait un bien immense dans ces terres fortes où le labour est difficile, même quand la charrue est de la meilleure construction. Les bêtes à cornes sont en général d'origine flamande ou hollandaise, parfois croisées avec des Durham. Les chevaux du Hainaut et du Borinage, comme on les appelle, sont de qualité supérieure et ne le cèdent peut-être qu'aux chevaux du Perche et du Boulonnais de la grande espèce. Les machines agricoles, surtout la batteuse, sont adoptées aussi de proche en proche. Toutefois il reste encore beaucoup à faire, car la production moyenne

par hectare est inférieure à celle de la Flandre, tandis qu'avec les avantages que cette région a reçus de la nature, celle-ci devrait être l'un des premiers districts agricoles de l'Europe.

Quoique, pour la Belgique, on puisse considérer cette région comme un pays de grande culture, les grandes fermes n'y sont pas très-nombreuses. Les exploitations inférieures à un hectare s'y rencontrent tout aussi fréquemment que dans les Flandres mêmes, la plupart des ouvriers employés dans les mines ou dans l'industrie voulant avoir leur lopin de terre à cultiver. D'ailleurs, les grandes fermes tendent à se morceler ici beaucoup plus rapidement que dans la partie flamande du pays.

V. ZONE CRÉTACÉE ET PAYS DE HERVE. — Le terrain crétacé forme, en Belgique, deux massifs principaux : celui du Hainaut, développé aux environs de Mons, et celui du Limbourg s'étendant le long de la Meuse depuis Maestricht jusqu'à Liège et plus loin. Il fournit à l'agriculture la craie, la marne, le tuffeau, le calcaire à polypiers, etc.

C'est aux bords de la Meuse qu'existe encore la culture du vin, répandue au moyen âge dans tout le pays, même à Gand et dans la Campine. On a emprunté des plants aux crus les plus renommés de l'Europe ; mais le vin qu'on récolte vaut à peine les qualités inférieures de la France et de l'Allemagne. Les meilleurs clos sont ceux qu'on a créés, à force de soins et d'avances, parmi les rochers qui couronnent les villes de Dinant et de Huy, ou qui dominent les faubourgs de Liège. Cependant, même sur les côtes les mieux exposées, le vin a un goût de terroir assez prononcé, qu'on attribue aux feuillets de schiste dont on couvre le sol pour obtenir la réverbération des rayons du soleil. Ce vin est généralement bu sur les lieux mêmes, et le prix n'en dépasse guère 1 franc le litre.

Si la Meuse s'efforce inutilement de lutter contre le Rhin pour la culture de la vigne, la vallée d'un de ses affluents, le Jaer, parvient à faire concurrence à la Toscane pour la fabrication de la paille tressée. Les communes où cette industrie est la plus répandue sont, dans la province de Limbourg : Bassenge, Eben-Emael, Mheer, Wonck et Roelenge ; dans la province de Liège, Glons, Fexhe, Haccourt, Hallembaye, Heure-le-Romain, Houtain-Saint-Siméon. Les terrains crétacés de Maestricht, si connus des géologues, se poursuivant dans le bassin du Jaer, donnent aux pailles des céréales certaines qualités particulières, de la souplesse, de la force, et surtout une blancheur qu'on ne peut obtenir, dit-on, nulle part ailleurs.

au même degré. La *tresse belge* est faite de brins de paille coupés et fendus, comme l'est celle qu'on fabrique en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Le travail en est exécuté avec un soin merveilleux et suivant les dessins les plus variés ; elle est, en outre, d'une teinte si distinguée qu'elle obtient la préférence sur les principaux marchés étrangers. A Paris même, c'est la *tresse belge* qu'on choisit pour faire les chapeaux de femmes les plus fins après ceux d'Italie.

Cette industrie donne lieu à un mouvement d'affaires relativement considérable, puisqu'on peut en porter le chiffre à 6 ou 7 millions par an, et elle répand une animation extrême dans les villages où elle est établie. On peut dire sans exagération que, dans les industries communes de Glons et de Roclenge, tous les habitants vivent et s'occupent du tressage de la paille.

Habitué à une occupation qui semble ne devoir être qu'une distraction pour des mains aristocratiques, les hommes évitent les rudes labeurs des champs et les femmes ceux de l'étable. Les fermiers sont réduits à recourir aux ouvriers flamands. Dans l'industrie de la paille, une bonne ouvrière peut gagner jusqu'à 2 francs par jour, et l'homme qui coud et apprête les chapeaux à domicile, au delà de 3 francs.

Passons maintenant à un district voisin, dont l'économie rurale offre toute la simplicité des temps primitifs et des hauteurs alpestres. Le plateau arrondi qui s'étend entre la Vesdre, la Meuse et les frontières de la Hollande et de l'Allemagne se nomme le *pays de Herve*, du nom de la petite ville qui s'y élève. On y voit de toutes parts une suite non interrompue de mamelons arrondis, complètement revêtus d'une herbe fine, égale, d'un vert admirable et d'une teinte parfaitement uniforme. Pas un champ labouré, pas un sillon n'interrompt le tapis de velours qui s'étend partout. Tout le pays est un verger continu, où paissent de magnifiques vaches au pelage tacheté. L'économie rurale ne connaît ici que les opérations les plus simples de la vie pastorale : cueillir les fruits, quand le soleil les a mûris sur l'arbre, traire les vaches, quand leur pis est gonflé de lait, voilà toutes les occupations du fermier. Au printemps, les bêtes sont mises en prairie, et elles y restent nuit et jour jusqu'aux gelées. L'hiver, les vaches sont nourries exclusivement de foin. Le nombre des vaches est cinq fois aussi grand que celui des chevaux ; celui des porcs l'est trois fois autant.

Pour des travaux si peu compliqués, on comprend que chaque famille doive suffire à l'exploitation de la métairie qu'elle occupe.

Aussi n'y a-t-il guère de journaliers dans le pays. Ce n'est qu'au temps de la fenaison qu'on a besoin de bras étrangers, et alors il faut faire venir des faucheurs de loin. Ceux qu'on emploie descendent ordinairement des hauteurs de l'Ardenne et réclament un fort salaire, 2 à 3 francs par jour, outre la nourriture.

Ici, ce sont les hommes qui sont chargés de traire les vaches; mais ce sont les femmes qui font les fromages correspondant bien au mot du poète latin : *pressi copia lactis*. C'est en effet du lait pressé, qui donne, après avoir été serré entre des planchettes mobiles, puis salé, des fromages crémeux très-recherchés en Belgique et en Allemagne. On fait aussi du beurre de qualité exquise, renommé sur le marché de Liège. En automne, on fait cuire le jus des poires et des pommes, et on le transforme en sirop.

Le pays de Herve a une superficie de 61,057 hectares. La valeur vénale moyenne de l'hectare est de 4,535 francs et la valeur locative de 139 francs. Mais les bons pâturages ne se vendent guère moins de 6,000 francs l'hectare et se louent souvent 200 francs. Par 100 hectares, on compte 270 habitants; mais ce chiffre assez élevé est dû surtout aux ouvriers que les industries de la laine et des armes font vivre. Il y a seulement 836 hectares de terrains vagues.

VI. ZONE CONDROUSIENNE. — Cette zone est limitée au nord par la Vesdre, qui la sépare du pays de Herve et de la zone crétacée; à l'ouest, par la Meuse et la Sambre, qui la séparent de la zone limoneuse; ensuite par la frontière française jusqu'au village de Momi-gnies; puis au sud, par une ligne passant par Chimay, Couvin et remontant vers le village de Grupont, entre Rochefort et Saint-Hubert; enfin, à l'est, par une ligne qui passerait à Aywaille, Frâipont et Verviers. Elle appartient au terrain anthraxifère de Dumont, au terrain carbonifère et dévonien d'autres géologues. Les schistes, en se décomposant, y produisent un sol argileux à sous-sol souvent calcaire, et en ce cas la terre est plus fertile. Cette zone, qui s'étend dans les provinces de Liège, de Namur et de Hainaut, a une superficie de 487,274 hectares.

Le Condroz tire son nom de celui d'une tribu germanique, qui occupait cette partie de la Belgique au temps de César : les *Condrusii*. C'est une région uniforme, triste et froide. Ses plateaux ne s'élèvent pas très-haut; mais, presque complètement privés d'abris boisés, ils reçoivent le souffle glacé des vents qui tombent de la haute Ardenne et de l'Eifel. La contrée forme de larges ondulations,

au fond desquelles coule un petit ruisseau bordé de prairies. La vue s'étend au loin sur des champs garnis de moissons en été, mais complètement dépouillés à l'automne, sans qu'on puisse apercevoir les fermes, les villages et les châteaux, ordinairement cachés dans les fonds. Le Condroz est sans contredit la région de la Belgique où les procédés de culture sont le moins avancés relativement aux conditions du sol et du climat.

La base de la succession des récoltes est l'ancien assolement triennal légèrement modifié. Les deux tiers du sol environ sont en céréales d'hiver et de printemps, et le dernier tiers en jachère, trèfles et pommes de terre. La céréale d'hiver dominante est l'épeautre, dont le produit moyen est, par hectare, de 28 hectolitres de grain en balles; et l'hectolitre ne pèse que 42 kilos, c'est-à-dire à peine plus de la moitié du poids du froment. L'avoine, qui est la céréale du printemps, ne donne que 20 hectolitres par hectare. Le seigle ne vient qu'en troisième ligne. Les cultures industrielles sont inconnues, et il ne peut être question ici de secondes récoltes, puisque, loin de porter deux fruits la même année, une partie de la terre arable reste en jachère. La paille et le foin sans mélange de nourriture verte forment l'unique ressource de l'étable pendant l'hiver; aussi les prairies sont-elles très-recherchées et donnent-elles aux fermes leur plus sûre valeur. Le beurre et le fromage, qui font la richesse des Flandres et de la Hollande, ne forment ici qu'un produit tout à fait accessoire.

Dans les fermes de plus de 100 hectares, on compte souvent 20 chevaux, non compris les poulains, et seulement 8 ou 9 vaches à lait et quelques élèves, plus 100 à 200 moutons. Un si petit nombre de bêtes de produit donne une quantité d'engrais tout à fait insuffisante. Quant à en acheter, nul n'y songe; et si on parle au fermier de faire des avances de ce genre, il répond qu'il n'entend pas se ruiner. On ne s'étonnera donc pas que le capital d'exploitation d'une ferme de 100 hectares ne s'élève pas à plus de 20,000 ou 25,000 francs.

Les instruments aratoires sont simples, mais de bonne construction. Les grandes exploitations ne se morcellent guère jusqu'à présent. C'est la région de la Belgique qui compte le plus de grandes fermes. Cependant la plupart des ouvriers possèdent en propre la maison qu'ils habitent ou le champ qu'ils cultivent; et parmi les cultivateurs, on trouve autant de propriétaires que de locataires. La valeur moyenne de l'hectare est de 3,223 francs et la valeur locative de 83 francs.

On ne compte que 136 habitants sur 100 hectares, et, dans le nord de la zone condrusienne, on ne trouve pas même un habitant sur 2 1 2 hectares, tandis qu'en Flandre on en compte plus de deux par hectare. Pas une seule grande ville ne s'élève dans cette région; les villages eux-mêmes sont mal peuplés, tristes et sales. Les fumiers, noyés dans une mare boueuse, s'étalent devant la porte des habitations jusque sur la voie publique.

Si la production agricole est faible, il faut l'attribuer surtout à l'imperfection des procédés de culture. Certes, ici le climat est rude et le sol ne vaut pas le riche limon de la Belgique centrale; mais il est très-supérieur à celui de la région sablonneuse de l'ouest, et, convenablement traité, il se prêterait à une abondante production de céréales. Sans grands frais, on pourrait amender la terre et l'assainir, si elle est trop humide. Presque partout la pierre calcaire abonde. Il s'agirait, en outre, d'imiter ici ce que l'on a fait en Hesbaye et en Angleterre : remplacer la jachère par la culture des racines fourragères; au lieu de mettre l'une après l'autre deux récoltes de céréales, intercaler entre elles une récolte de plantes sarclées; avec le produit de ces plantes, entretenir un nombre beaucoup plus grand de bêtes à cornes, faire ainsi plus de fumier et augmenter par suite de beaucoup la production du grain et de la paille, tout en consacrant aux céréales une moindre étendue. Ces réformes doubleraient le capital d'exploitation. La trop grande étendue des fermes, qui exigerait l'emploi de capitaux considérables avec une culture intensive, est l'une des causes de l'infériorité de la région condrusienne. Ensuite l'augmentation régulière et prévue des fermages, dès que des améliorations intelligentes ont donné une plus-value au sol, effraye le cultivateur. Enfin la construction et l'entretien des bâtiments absorbent ici beaucoup trop d'argent. On affecte de grandes sommes à un emploi improductif et on refuse tout à la terre, qui payerait largement les avances qu'on lui ferait.

Cependant le progrès semble inévitable. Tôt ou tard, il sera amené par la force même des choses, et déjà il commence à s'introduire dans la partie méridionale de la zone condrusienne, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, où les chemins de fer sont venus donner une valeur inattendue à tous les produits du sol et ont fait disparaître les restes de l'ancienne *Sylva Carbonaria*. Par suite de la facilité des communications et par l'influence des industries diverses qui se sont développées dans la contrée, l'agriculture a fait depuis quelque temps des progrès notables. Le drainage a été appliqué sur une grande

échelle, les plantes fourragères ont empiété sur les jachères improductives, la race bovine s'est accrue et l'on commence à comprendre les avantages de la production du beurre. Le nombre des bêtes à laine, qui décroît partout en Belgique, a augmenté ici, et, proportion peu ordinaire dans le royaume, on compte à peu près un mouton par hectare.

On conserve encore ici, dans les cantons qui ne sont pas encore complètement déboisés, une pratique agricole très-primitive. Lorsque la coupe est faite, on met le feu aux herbes mortes qui couvrent le sol, puis on prépare la terre à la houe entre les souches du taillis, et, grâce aux cendres et aux détritux végétaux accumulés, on obtient une bonne récolte de seigle ou de pommes de terre. Cette opération, à ce qu'il paraît, ne fait aucun tort à la croissance des taillis et donne un supplément de revenu qui n'est pas à dédaigner.

VII. ZONE ARDENNAISE. — Cette zone a pour limites, à l'ouest, la région condrusienne et, à l'est, une ligne allant du village luxembourgeois de Muno, situé sur la frontière française, jusqu'au village d'Attert, situé sur la frontière du grand-duché de Luxembourg; elle se développe dans les provinces de Liège, de Luxembourg, de Namur et de Hainaut, et a une superficie de 420,171 hectares.

L'Ardenne, pour ses sites sauvages et son gibier, est le pays de prédilection des touristes et des gourmets. Mais on devine sans peine que l'agriculture n'a pu rencontrer ici un champ favorable à ses travaux. En effet, on y trouve encore 107,733 hectares de bruyères, broussailles et terrains vagues. Adossée à cette partie montagneuse et volcanique de la rive gauche du Rhin qu'on appelle l'Eifel, l'Ardenne forme un épais massif qui, par ses relèvements, borne le côté sud-ouest de la grande plaine de l'Europe septentrionale. Elle est constituée par des roches siluriennes et par la partie inférieure du terrain dévonien : on n'y rencontre plus de calcaire. Le sol est presque partout composé d'un schiste argileux dont les feuilletts apparaissent souvent à nu. Aux points les plus élevés, les eaux, retenues par la pâte imperméable des schistes désagrégés, donnent naissance à des marais, à des tourbières que dans le pays on appelle *hautes fagnes*. Quoique les points culminants n'atteignent nulle part 700 mètres au-dessus du niveau de la mer, le climat est d'une âpreté extrême. On estime qu'il tombe, année moyenne, une épaisseur de plus de deux mètres et demi de neige. Si, dans les vallons mieux protégés contre les vents, l'humus végétal et les terres entraînées



des hauteurs n'avaient pas formé un sol profond et fertile, il est à croire que l'homme eût toujours évité cette région sauvage.

Comme dans tous les pays où la culture est peu avancée et la population peu dense, l'élevé des troupeaux constitue en Ardenne une source facile de profits. Le grand point est de les empêcher de mourir de faim pendant les longs mois d'un hiver prolongé. A l'automne, on vend une partie du bétail; néanmoins les fermiers en gardent encore trop pour la quantité de foin dont ils disposent. Aussi les animaux maigrissent et perdent leurs forces pendant toute la saison froide; les vaches ne donnent plus de lait et les jeunes bêtes cessent de grandir.

En Ardenne, il faut distinguer les *terres à champs*, soumises à une culture régulière, et les *sarts* ou terres cultivées seulement tous les dix, douze ou quinze ans par le procédé de *l'essartage*, qui consiste à découper la superficie du sol en mottes que l'on brûle, après les avoir fait sécher, et dont les cendres servent d'engrais. Quant aux terres à champs, elles ne produisent souvent que pendant trois années consécutives et se reposent six ou sept ans, même plus longtemps. Cependant, à l'entour des villages, on rencontre des terres aussi bien cultivées et aussi productives que dans les Flandres. L'avoine est ici le produit principal. D'ordinaire on cultive, la première année, du seigle sur fumure, puis de l'avoine; la troisième année, des pommes de terre et de l'avoine; enfin parfois, la quatrième année, encore de l'avoine; et, après cette série de produits épuisants, six ou sept ans de prairies naturelles qui couvrent spontanément le sol. Le premier soin à prendre serait ici, comme dans le Condroz, d'accorder dans les assolements plus de place aux fourrages, afin de mieux nourrir le bétail et de faire plus de fumier. En outre, la majeure partie de l'engrais se perd. La valeur moyenne de l'hectare est de 1,736 francs et la valeur locative de 55 francs. Les chemins de fer et les routes nouvelles faciliteront le progrès. La prédominance des bois et des pâtis, le long repos accordé au sol, le faible capital consacré à l'exploitation, la petitesse et l'aspect sauvage du bétail, le manque complet d'instruments aratoires perfectionnés, les récoltes successives d'avoine demandées au même champ, tous les caractères de l'économie rurale de l'Ardenne montrent clairement combien elle est encore arriérée.

Néanmoins les populations rurales jouissent d'une aisance beaucoup plus grande que dans les belles campagnes des Flandres. La main-d'œuvre se paye cher: on n'obtient guère un journalier à

moins de 2 fr. 50 c. En même temps que le salaire est élevé, les denrées sont à bon compte. Grâce aux biens communaux, nul ne connaît les extrémités du dénûment absolu. Le plus pauvre en Ardenne a une nourriture bien plus substantielle que celle des cultivateurs de l'Ouest possédant un capital d'exploitation de plusieurs milliers de francs. La densité de la population tombe ici à 39 habitants par 100 hectares.

VIII. ZONE LUXEMBOURGEOISE OU JURASSIQUE. — Cette zone comprend le petit coin de la province de Luxembourg situé au sud de la région ardennaise. Elle appartient aux terrains secondaires jurassiques et triasiques, et peut se sous-diviser en trois petites bandes, calcareuse, argileuse-marneuse et sablonneuse. Cette zone a une superficie de 94,416 hectares, dont 5,496 de bruyères, broussailles et terrains vagues.

Le massif ardennais arrêtant le souffle glacé des vents du nord, les hivers sont ici moins âpres et les étés plus chauds. Comparé à celui de la froide Ardenne, ce climat a paru si doux, qu'on a donné à cette petite lisière, qui s'étend dans le pittoresque bassin de la Semois, le nom un peu trop flatteur de Petite-Provence. Les poires, les abricots, les prunes, tous les fruits sont si abondants, que, dans les bonnes années, on en extrait des quantités notables d'eau-de-vie.

Les produits sont plus variés que dans l'Ardenne, et même que dans la Hesbaye. L'épeautre est remplacé par le froment, et le méteil, dont on fait le pain que mangent les classes laborieuses, occupe plus de place que le seigle. Des récoltes de trèfle, de pommes de terre, de féveroles, intercalées entre celles des produits épuisants, ont conduit à un assolement plus judicieux d'où bientôt la jachère sera complètement bannie. Le nombre des bêtes à cornes est proportionnellement plus grand que dans le Condroz ; une des principales sources de profit est l'élève des porcs.

La valeur vénale moyenne de l'hectare est de 1,747 francs et sa valeur locative de 56 francs. Le sol, sans être trop morcelé, est divisé en un nombre considérable de parts, presque toutes exploitées directement par les propriétaires. Il en résulte pour tous une sorte d'aisance rustique qui dérive, non de la possession de grands capitaux, mais de l'abondance de toutes les denrées. Une réelle égalité règne dans les conditions sociales : nul n'est assez riche pour atteindre à l'opulence et à l'oisiveté, nul non plus n'est assez pauvre

pour connaître les extrémités de la misère. Cet heureux district est un de ceux que l'agronome et le touriste visiteront avec le plus de plaisir.

Il nous reste à grouper quelques faits généraux que fournit la statistique et qui seuls permettent de se former des idées claires et précises.

Le cadastre assigne au territoire de la Belgique une superficie de 2,945,593 hectares, dont 2,663,753 hectares constituent, d'après le recensement de 1866, le domaine agricole proprement dit. Voici comment se partageait alors l'étendue de ce domaine agricole :

Les céréales et les farineux occupent . . . . .	967,135 h. 36 a.
Les plantes légumineuses. . . . .	37,909 00
Les plantes industrielles, y compris les betteraves à sucre. . . . .	115,308 36
Les racines et les fourrages artificiels . . . . .	377,767 42
Les prairies permanentes et les vergers . . . . .	365,805 05
Les jachères . . . . .	53,891 72
Les jardins légumiers . . . . .	37,329 66
Les bruyères, les broussailles et les terrains vagues . . . . .	262,477 33
Les pépinières, les oseraies, les bois, les forêts, les jardins d'agrément, etc. . . . .	446,130 01

Comme on le voit, à peu près la moitié de la terre arable est consacrée à des récoltes épuisantes, aux céréales et aux plantes industrielles; l'autre moitié, y compris les secondes récoltes, produit des plantes fourragères, herbes, navets, légumineuses de différentes espèces qui, consommées par le bétail, tendent, au contraire, à entretenir et même à augmenter la fertilité du sol.

La répartition des cultures dans les provinces belges vaut mieux que l'assolement français, où les cultures améliorantes, y compris une énorme proportion de jachères, occupent seulement le tiers du sol; mais elle est inférieure à la répartition anglaise, qui n'accorde pas même un quart de la terre aux plantes épuisantes. Quant à la quantité et à la qualité des céréales récoltées, la Belgique est supérieure aux deux pays auxquels nous la comparons: notre patrie est de beaucoup la contrée d'Europe qui, à surface égale, fournit le plus de grains. La Belgique exporte du beurre, des œufs, des fruits, des chevaux, des porcs, etc.; mais elle importe une assez notable quantité de céréales, tant la production alimentaire est insuffisante pour les besoins de la consommation.

Il est un point où la Belgique l'emporte incontestablement, c'est

la valeur vénale de sa propriété foncière. Nulle part on ne rencontre un bloc de 3 millions d'hectares qui représente un capital aussi énorme. Ce qui frappe aussi, c'est la hausse constante et rapide des fermages. En 1856, la valeur vénale moyenne était de 3,171 francs par hectare; en 1866, elle s'élève à 4,173 francs : ce qui constitue une augmentation de 31.59 p. c. par hectare. Quant à la valeur locative moyenne, en 1856 elle était de 82 francs par hectare, et en 1866 elle atteignait 108 francs, soit une augmentation de 32 p. c.

Il sera utile de donner ici le tableau des moyennes atteintes dans les différentes zones agricoles, en y joignant la densité de la population.

Zones.	Valeur moyenne vénale par hectare.	Valeur moyenne locative par hectare.	Population par 100 hectares.
Zone limoneuse . . . . .	5,540 fr.	127 fr.	202 habitants.
» sablo-limoneuse . . . . .	5,524 »	145 »	252 »
» sablonneuse (Flandres). . . . .	5,087 »	112 »	274 »
» du pays de Herve. . . . .	4,535 »	139 »	270 »
» des polders . . . . .	4,438 »	125 »	109 »
» sablonneuse (Campine). . . . .	4,203 »	126 »	127 »
» condrusienne . . . . .	3,233 »	83 »	136 »
» luxembourgeoise. . . . .	1,747 »	56 »	71 »
» ardennaise. . . . .	1,736 »	55 »	39 »

Si la condition du possesseur de la terre se présente ainsi sous des couleurs extrêmement favorables, celle du fermier est loin d'offrir le même tableau. Il est certain qu'ils ne retirent pas de leur capital d'exploitation les 40 p. c., que l'on considère comme la juste rémunération de leur industrie et des risques auxquels ils exposent leur avoir.

En Belgique, il y a énormément de petits propriétaires qui tous n'ont qu'un but, élever le fermage aussi haut que le permet la concurrence des locataires. D'autre part, le nombre des fils de fermiers qui cherchent à se placer est toujours plus grand que celui des exploitations vacantes. Aussi enchérissent-ils à l'envi les uns sur les autres pour obtenir des terres, jusqu'à ce qu'il ne leur reste pour prix de leur rude labeur qu'un minime salaire et un intérêt insuffisant de leur capital engagé. On arrive ainsi à deux conséquences fâcheuses : d'abord, une part trop grande du produit agricole se dépense loin du sol d'où il est tiré, sans amener aucune amélioration de culture; ensuite, le cultivateur ne jouit pas de l'équitable rémunération que

méritent ses travaux : les lois du juste et de l'utile sont méconnues à la fois. En Angleterre, au contraire, où le grand propriétaire, jouissant d'un revenu considérable, n'est pas obligé pour vivre de pressurer sans cesse ses fermiers, il s'établit, entre la famille du *landlord* et celle des tenanciers, des relations qui rappellent les rapports du patronat et qui empêchent le maître de faire des conditions trop dures à ceux qui dépendent de lui. Non-seulement, en Angleterre, le fermage reste souvent le même pendant plusieurs générations, mais encore on voit nombre de grands propriétaires consacrer le surplus de leurs revenus à améliorer les conditions d'exploitation de leur *estates* et le sort de ceux qui les habitent, à ouvrir des routes, à rebâtir les *cottages*, à élever des églises et des écoles, à drainer les parties humides, à faire en un mot tout ce que ferait un administrateur intelligent, qui n'aurait d'autre souci que d'employer le produit net au profit du bien-être de tous et de la prospérité du district. Est-ce à dire que l'économiste doit recommander la reconstitution des grands domaines? Loin de là, car des questions de cet ordre présentent plus d'une face, et il faut toujours considérer le but définitif auquel tend l'humanité, sans juger ce qui existe par les inconvénients d'une situation transitoire.

Il nous reste à faire connaître la condition du simple ouvrier rural. Elle ne se présente pas, il faut bien le dire, sous des couleurs plus favorables que celle des locataires. Le mal général et profond qu'on ne peut se dissimuler, c'est qu'à peu près partout le salaire des ouvriers agricoles est insuffisant pour faire face aux besoins de leurs familles dans un pays où les denrées atteignent le plus haut prix des marchés européens. La statistique officielle constate elle-même que la population rurale de la Belgique est l'une des plus mal nourries du continent. Si l'ouvrier agricole parvient à vivre, c'est qu'il trouve dans le lopin de terre qu'il cultive des ressources supplémentaires. Une autre cause agit défavorablement sur la condition de l'ouvrier rural, c'est l'extrême densité de la population. Cette multitude d'hommes rassemblés sur un espace relativement restreint amène la concurrence des bras qui s'offrent au rabais, et, par conséquent, la portion de la richesse produite qui reste entre les mains des classes laborieuses, ne suffit pas à donner satisfaction à leurs besoins.

En général, plus un pays nourrit de bestiaux, mieux la terre est cultivée et plus elle produit. A ce point de vue, la Belgique n'a rien à envier aux pays les plus favorisés, pas même à la Grande-Bretagne. Ce qui frappe dès l'abord dans les tableaux publiés par les soins du

gouvernement, surtout quand on se rappelle la multitude de petits cultivateurs qui emploient uniquement la bêche, c'est le grand nombre de chevaux qu'on rencontre en Belgique. En 1856, on en comptait 277,311; en 1866, ce chiffre s'élevait à 283,163: ce qui fait 9 par 100 hectares. C'est un frappant exemple à invoquer contre ceux qui prétendent que les contrées où domine la petite culture doivent manquer de chevaux. Pour la race bovine, la Belgique maintient également sa supériorité. En 1866, on en comptait 1,242,445 têtes, soit 42 par 100 hectares. Les vaches à lait entrent dans ces chiffres pour une grande proportion. Dans les conditions de production imposées à la Belgique par le sol et le climat, c'est, avant tout, l'aptitude à donner beaucoup de lait qu'il faut chercher à développer dans la race bovine.

Autant la Belgique est riche en gros bétail, autant elle est pauvre en moutons. En 1866, elle n'en possédait que 586,097 têtes. Ce n'est là ni une infériorité ni une lacune à combler. Ce sont précisément les provinces les mieux cultivées, les Flandres, le Hainaut et le Brabant, qui ont le moins de moutons. La Lombardie fournit une nouvelle preuve à l'appui de cette vérité. Pour avoir l'inventaire complet des animaux domestiques, il faut ajouter aux chiffres déjà donnés 632,301 porcs, nombre très-considérable, et 197,138 chèvres. La Belgique est ainsi le pays de l'Europe qui, à surface égale, entretient le plus de bétail et où, par conséquent, la fertilité du sol est le mieux garantie. Les 106 comices agricoles et l'école supérieure d'agriculture de Gembloux sont appelés à aider sérieusement aux progrès qu'indique la science.

BIBLIOGRAPHIE. — Nous avons emprunté notre division des zones agricoles à M. C. Malaise, professeur à l'Institut agricole de l'État à Gembloux, auteur de l'*Introduction* placée en tête du *Recensement général de l'Agriculture en Belgique* (1866). Nous avons cru cependant pouvoir laisser de côté la première zone, qu'il appelle *alluviale*, parce qu'elle se reproduit dans toutes les régions agricoles. Avant lui, le grand géologue André Dumont et M. Bellefroid, directeur général au ministère de l'intérieur, avaient tenté des divisions analogues. Pour les détails des différents systèmes de culture, nous sommes obligé de renvoyer le lecteur au volume que nous avons consacré à ce sujet : *Economie rurale de la Belgique*, 2<sup>me</sup> édition, in-42, Bruxelles, A. Lacroix, 1863. On y trouvera la *Bibliographie* des principaux ouvrages qui se rapportent à notre matière.